

Postulat intitulé « croissance démographique : quelles mesures et quelle limite ? »

D'ici 2040, le canton de Vaud pourrait compter 200'000 habitants de plus, nous a annoncé en décembre le Conseil d'Etat sur la base d'un rapport de Statistique Vaud. Comment va-t-on gérer cette poussée démographique et celle-ci n'a-t-elle pas une limite en termes de conséquences sociales et environnementales ?

Quelles seront les conséquences de cette envolée démographique, notamment en matière d'infrastructures routières et ferroviaires, d'infrastructures et de gestion scolaires, de gestion des déchets, de consommation énergétique, de pollutions en tous genres, de gestion administrative, de disparation d'espaces verts et de surface agricoles ?

Y a-t-il une limite pour conserver un minimum de qualité de vie, si oui, le Conseil d'Etat l'a-t-il évaluée et quelles mesures devraient être prises pour ne pas la dépasser ?

Jusqu'où peut-on admettre la croissance en population du canton de Vaud et quelles mesures acceptables pourrait-on prendre pour la maîtriser ?

Voilà des questions essentielles à se poser si l'on se fonde sur les principes du développement durable auxquels notre canton a adhéré.

Cette croissance est générée d'une part par la natalité ainsi que par les flux migratoires induits principalement par une promotion économique qui favorise insuffisamment les ressources humaines locales.

La croissance démographique est toujours présentée comme un atout en raison de ses effets positifs sur l'économie et l'emploi sans que l'on tienne compte du fait que nous vivons sur un territoire restreint et que les rapports sociaux et ce que l'on appelle aujourd'hui plus communément le «Vivre Ensemble» se compliquent considérablement avec l'augmentation de la population.

Il n'est pas imaginable d'accepter une croissance infinie. Par conséquent, la promotion économique devrait être examinée systématiquement sous l'angle qualitatif du développement durable (ou soutenable) et du recours à la main d'œuvre locale.

Les habitantes et habitants de ce canton nous envoient régulièrement des signaux d'alarme: on ne compte plus les projets immobiliers contestés dans tous les districts. A Concise, Echandens, Tolochenaz, Gilly, Crissier, Blonay,

Leysin, Bex, Saint-Légier et Vevey, pour ne citer que les exemples le plus médiatisés, des projets immobiliers sont contestés dans leur principe.

Chaque fois les opposants évoquent une densité excessive, des problèmes de circulation, générant une pollution de l'air et sonore qui devient insoutenable, les normes admises étant régulièrement dépassées. Les résistances sont toujours plus fortes.

Les citoyens vaudois ont voté oui à la LAT pour préserver les paysages, c'est dans la même logique qu'ils s'opposent à des projets de densification dans leur ville. Nous ne pouvons ignorer ce message.

Ces réactions ne sont pas un hasard : la population n'a plus envie de sacrifier son confort aux intérêts des promoteurs. Des projets peuvent encore passer, mais ils devront représenter une plus-value importante pour la collectivité.

A terme, si l'on n'agit pas, les rapports sociaux vont poursuivre leur dégradation. Ils se complexifient déjà. Nous avons déjà régulièrement des signes d'une diminution de la tolérance et du respect de chacun liée à l'occupation d'un territoire toujours plus restreint et d'une densité de moins en moins acceptée. L'augmentation des actes d'incivilités et l'individualisme croissant sont en marche depuis plusieurs années.

Quelle est la vision du Conseil d'Etat en matière de gestion des conséquences de la croissance démographique? Et comment le Conseil d'Etat entend-t-il en maîtriser ~~les~~ les conséquences ? Où va-t-on et jusqu'où ?

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de dresser un rapport sur :

- sa vision en matière de gestion de la croissance démographique et ses limites vivables.
- la manière dont il entend en maîtriser ses conséquences sociales et environnementales.
- la nécessité de prendre des mesures pour maîtriser cette croissance démographique tant que les infrastructures ne seront pas adaptées pour y répondre de manière satisfaisante.

Vevey, le 28 janvier 2019

Demande de prise en considération immédiate

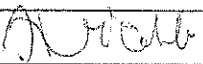

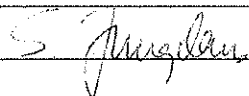
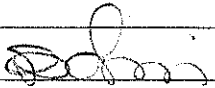
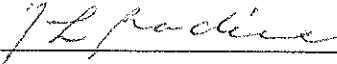


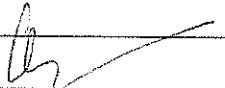
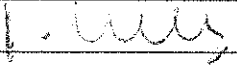
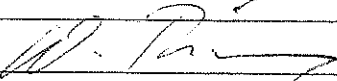
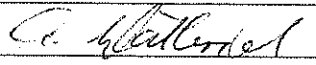
Jérôme Christen



Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Epars Olivier
Baehler Bech Anne 	Chevalley Jean-Rémy	Évéquoz Séverine 
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc 	Favrod Pierre Alain
Baux Céline	Christen Jérôme 	Ferrari Yves 
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure 	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas 
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glayre Yann 
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie 
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc 	Ryf Monique
Joly Rebecca 	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Jungclaus Delarze Susanne 	Pahud Yvan	Schelker Carole
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine	Petermann Olivier	Schwab Claude
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Lohri Didier 	Pointet François	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis 	Suter Nicolas
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves 	Thalmann Muriel
Masson Stéphane	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier 	Rey-Marion Alette	Trollet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	van Singer Christian 
Melly Serge 	Riesen Werner 	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre 